

Les présentes Conditions Générales de Vente "CGV" s'appliquent à toutes les prestations de médias imprimés, web, d'identité visuelle, site web et tout autres créations graphiques et visuelles créées par Floriane Brault.
Les CGV sont consultables sur le site www.florianebrault.fr et sont également envoyés avec les devis.
Le Client est une personne physique ou morale qui passe commande à Floriane Brault.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV détaillent les droits et obligations de Floriane Brault et du Client.

Sous réserve de conditions particulières stipulées sur le devis, toute acceptation et validation du devis par le Client implique son adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes CGV, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales de vente ou d'achat, qui sont inopposables à Floriane Brault.

La validation du devis s'effectue soit par un e-mail de la part du client qui notifie clairement que le devis est validé avec la mention « Bon pour accord », ou par un retour du devis signé par le client.

Floriane Brault a pour activité principale le graphisme.

Le terme "Client" désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les services de Floriane Brault pour toute création dans le cadre des compétences du graphisme.

Le client et Floriane Brault s'accordent sur le fait que la signature du devis par le client a valeur de bon pour commande des services décrits dans le document et précise les conditions dans lesquelles le client, charge Floriane Brault, de réaliser les prestations. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition.

N° Siret : 90459499100013

En tant qu'auto entreprise, Floriane n'est pas soumise à la TVA - TVA non applicable, art. 293B du CGI

Siège Social : 7 rue du muguet - 78120 Rambouillet

contact@florianebrault.fr

ARTICLE 2 – TARIF

Les prix figurant sur le devis sont valables durant un mois à compter de l'édition de celui-ci. Toute demande de prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis supplémentaire gratuit. Aucune impression n'est comprise dans le devis. Les impressions restent à la charge du client.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS

Floriane Brault accompagne ses clients dans la prise en charge de leurs besoins de communication.

IDENTITÉ VISUELLE

COMMUNICATIONS VISUELLES

SITE VITRINE

Plusieurs options sont disponibles en fonction de l'accompagnement choisi.

ARTICLE 4 – DEVIS ET COMMANDES

Par la validation de toute commande ou devis, le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation à ses besoins de la prestation proposée et d'avoir communiqué toutes les informations nécessaires à Floriane Brault.

Les prestations réalisées sont uniquement celles énoncées sur le devis. Aucune modification ne sera apportée après la validation du devis.

Toute prestation non mentionnée ou modification demandée par le Client fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit et d'un ajustement de prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit sauf force majeure (art.10), l'acompte versé à la commande sera acquis de plein droit à Floriane Brault et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 5 – RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Client s'engage à verser 30% du montant total à la validation du devis, et ce dès réception de la facture d'acompte. À défaut de réception du versement de l'acompte, aucune prestation ne sera commencée, Floriane Brault se réservant le droit d'annuler la proposition.

Le règlement du solde est à effectuer à la livraison de la prestation. Le règlement des factures est dû jusqu'au 30ème jour maximum suivant la date de la réception de la facture, sauf délai supplémentaire prévu et accepté par Floriane Brault.

Le paiement s'effectue par virement bancaire, le cas échéant selon un calendrier fixé dans les conditions particulières du devis.

Toute somme non réglée à l'échéance sera majorée de pénalités de retard calculées au taux annuel de 12% exigibles de plein droit, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable.

En application de l'article L.441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00 €, sans préjudice de toute autre action que Floriane Brault serait en droit d'intenter à l'encontre du Client et à ses frais aux fins de recouvrement de ses factures et sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus. Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées, en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité fixe (clause pénale) de 15% de leur montant.

En cas de non-respect des conditions de paiement, Floriane Brault se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des prestations convenues et l'exécution de ses obligations et d'annuler ou diminuer les éventuelles remises accordées au Client. Si le non paiement persiste, le contrat pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 14.

Le Client s'interdit tout droit de rétention ou de compensation.

ARTICLE 6 – VALIDATION DES ÉTAPES DE CONCEPTION

En signant le devis et en versant l'acompte, le client valide les CGV -conditions générales de vente- ces éléments font office de bon de commande. Les travaux indiqués sur le devis débiteront lorsque tous les documents (devis et 30% du montant global payé) ainsi que les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition de Floriane Brault.

Lorsque celle-ci est effectuée, Floriane Brault transmet la ou les propositions par e-mail. Afin de vérifier si elles correspondent bien aux exigences du client et d'autre part vérifier leur cohérence avec le devis ou bien pour éventuellement effectuer des modifications et axes d'améliorations si nécessaires. Lorsque le Client est satisfait par la ou les propositions, il lui revient la responsabilité de valider clairement par écrit à Floriane Brault à l'e-mail suivant : contact@florianebrault.fr.

Pour tous les accompagnements -sauf mention contraire sur le devis- 3 aller-retours de modification par projet sont compris. Si le client désire plus de modifications, les prochains aller-retours d'échange seront facturés à hauteur de 20€ supplémentaires. Lorsque le client valide la ou les propositions, elles seront validées de manière définitive, et enclenchera l'étape suivante du processus. Ce qui signifie qu'au cours du projet, après l'étape de validation, si le client souhaite refaire de nouvelles modifications, alors cela fera l'objet d'un devis gratuit et d'un coût supplémentaire.

Lors de ces phases de validation, le Client a un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi des propositions pour faire un retour par e-mail à Floriane Brault -contact@florianebrault.fr-, impliquant une validation ou des modifications.

En l'absence de retour explicite du client durant ces 10 jours, Floriane Brault considérera que les propositions seront validées d'office et poursuivra la réalisation de la prestation en se basant sur ces éléments. Le cas échéant, le Client ne sera pas en mesure de contester la proposition validée d'office et la prestation effectuée sera due par le Client.

La contribution du Client est indispensable pour mener à bien la mission et ainsi obtenir le résultat souhaité.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Répondre à un cahier des charges et brief détaillé, non modifiable, sauf accord des parties ;
- Communiquer ses coordonnées de contact (numéro de téléphone, adresse e-mail) valables ;
- Régler les acomptes et factures dans les délais convenus ;
- Collaborer activement à la réussite du projet ;
- Fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation selon le calendrier prévu ;
- S'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires lui donnant droit de propriété et/ou droit d'usage sur les données communiquées ;
- S'assurer que l'utilisation envisagée des images, photos, logos, textes, vidéos, maquettes, données et éléments de toute nature, respecte la réglementation en vigueur ;
- Fournir via un fichier zip ou un drive ou via une autre solution, tous les contenus validés (texte, visuel, etc...), dans les 48h suivant la validation du devis sauf exception établie lors du devis.

Le Client est l'unique responsable :

- Des contenus qu'il diffuse par le biais de son site web, réseaux sociaux, publicité ou tout autre moyen de diffusion de communication réalisée par Floriane Brault. En aucun cas la responsabilité de Floriane Brault ne pourra être engagée en cas de litige à propos des contenus et/ou informations (photos, vidéos, logos, textes, mentions légales, etc...) diffusées sur le site internet ou des supports papier du Client.
- Le client déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle et droits à l'image sur les éléments qu'il communique à Floriane Brault et garantit ce dernier contre tous recours de tiers.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉS DE FLORIANE BRAULT

Floriane Brault s'engage à :

- Être à l'écoute du client ;
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
- Être transparent au cours de la prestation. S'il y a des points de blocage ou des problématiques, vous y serez informé et des solutions alternatives vous seront proposées ;
- Collaborer activement à la réussite du projet ;
- Respecter également les délais de livraison si du côté du client tout est fluide et qu'il respecte également ses engagements ;
- Proposer une solution qui est conforme au devis accepté par le Client ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 9 – DÉLAIS DE LIVRAISON

Afin d'assurer les délais de livraison prévus dans le devis, le Client s'engage à respecter les délais de validation des différentes étapes et d'être le plus réactif possible par e-mail et / ou par téléphone auprès de Floriane Brault.

Si un retard lié au manquement du Client à cet engagement venait à survenir, les e-mails ou appels téléphoniques seront une preuve irréfutable. De ce fait, la responsabilité de Floriane Brault ne sera en aucun cas engagée et la somme intégrale de la prestation sera due par le Client.

ARTICLE 10 – Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Floriane Brault se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis qu'elle se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de Floriane Brault ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un événement fortuit ou de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications,

de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Floriane Brault.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CESSION DE DROITS

Selon l'article L.121-1 à L.121-9 du Code français de la propriété intellectuelle, il est défini que le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. Floriane Brault reste donc la propriétaire de droit moral sur l'intégralité des fichiers, documents et codes sources créés dans le cadre de la réalisation de la prestation commandée par le Client.

Il est également rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L.122-4), Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Ce qui signifie que si aucune mention particulière ne figure sur le devis ou la commande et que le Client souhaite modifier un design, le revendre, en produire une copie, ou encore avoir une utilisation en dehors des termes du contrat, le client doit faire l'objet d'une demande auprès de Floriane Brault afin d'obtenir son accord. Si l'accord est favorable alors un contrat de cession de droits d'auteur sera établie afin de faire bénéficier l'exploitation exclusive de la création au client. Cette demande fera l'objet d'un coût financier et sera établie par la nature de la création.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers originaux dit "fichiers sources" restent la propriété exclusive de la créatrice Floriane Brault. Dans le cadre d'une commande graphique, seul le produit fini est adressé au client. Si le client désire acquérir le fichier source d'une création figurant dans la commande ou modifier une création par lui-même, il doit en faire la demande.

Un devis sera ainsi réalisé afin d'estimer la rémunération du créateur, et un listing des modifications souhaitées établi. Tout ceci sera ajouté au contrat de cession de droits d'auteur de la création graphique concernée.

ARTICLE 13 – DROITS D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Floriane Brault consent à l'exploitation de la création graphique par le Client sous la forme suivante :

La création sera uniquement exploitée sur le.s support.s destinés lors de la vente. Si le client désire utiliser cette même création sur d'autres supports, il doit faire la demande explicitement à Floriane Brault. Si l'accord est favorable alors un contrat sera établie afin d'élargir l'exploitation de la création au client. Cette demande fera l'objet d'un coût financier.

Le Client s'oblige à respecter l'intégrité de l'œuvre graphique. Le Client ne peut procéder à aucune modification de l'œuvre définitive sans le consentement préalable de Floriane Brault.

La création fera l'objet d'une exploitation par le Client à compter de la conclusion d'un contrat de cession de droit d'auteur pour une durée déterminée selon. Si le client désire prolonger l'utilisation de cette œuvre, il doit en faire la demande explicite à Floriane Brault. Si l'accord est favorable alors un contrat sera établie afin d'élargir la durée de l'exploitation de la création par le client. Cette demande fera l'objet d'un coût financier.

ARTICLE 14 – UTILISATIONS DES RESSOURCES

Une source est un document ou élément préexistant inclus dans l'œuvre ou partie de l'œuvre, objet de la commande, et qui peut, pour son utilisation, sa divulgation, sa reproduction ou son exploitation, exiger un paiement à son ou ses ayants droit. Les sources peuvent être de natures variées : images, illustrations, sons, polices de caractères...etc. Le présent contrat ne se substitue, ni aux obligations légales de la société cliente ni à celles des diffuseurs s'il y a lieu, envers les ayants droit des sources. Le client s'engage, à obtenir toutes les autorisations nécessaires, et prendre à sa charge tous paiements afférents, notamment en vertu des droits d'auteur et des droits de la personnalité, pour l'intégration de toutes les sources incluses dans l'œuvre réalisée par Floriane Brault, ceci avant la divulgation de l'œuvre. Il est à la charge de la société cliente de se renseigner sur les conditions d'utilisation des sources dont elle demande l'insertion dans les compositions graphiques auprès de leur.s propriétaire.s ou ayant.s droit, et d'en accepter les conditions d'utilisations. Par la validation de l'œuvre ou partie de l'œuvre, la société cliente accepte l'introduction de toutes les sources incluses dans l'œuvre ou partie de l'œuvre.

ARTICLE 15 – RÉFÉRENCE AU CLIENT - DROIT DE PUBLICITÉ

Le Client autorise Floriane Brault à mentionner son nom ou sa dénomination sociale, et éventuellement à l'illustrer de son logo dans ses documents commerciaux, à titre de références pour la promotion commerciale de Floriane Brault. Le Client autorise également Floriane Brault à inclure dans son portfolio en ligne tout contenu de créations graphiques réalisées par Floriane Brault pour le client. Le client s'engage à ne jamais s'y opposer sauf mention contraire écrite de la part du client et acceptée par Floriane Brault.

ARTICLE 16 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le Client devra avertir Floriane Brault par écrit de sa volonté d'annuler sa commande. En cas de résiliation du contrat par le Client, les sommes versées au titre des prestations commandées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Le client devra également payer une indemnité de résiliation d'un montant égal à 15% des sommes restant dues. L'ensemble des droits d'auteur relatifs aux créations, et projets quelle que soit leur forme, restera la propriété pleine et entière de Floriane Brault.

De plus, tout manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations pourra entraîner la résiliation de plein droit du présent contrat. Cette résiliation ne fera l'objet d'aucun dommages et intérêts.

ARTICLE 17 – LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de conciliation amiable, le litige pourra être porté devant un Tribunal compétent.